



Vente d'un bien apres une succession

Par **VALERIE**, le **15/04/2010** à **10:57**

bonjour,

moi et mon frere venant par representation de notre pere decede avons regles la succession de nos grands parents avec notre oncle en avril 2006; il y avait beaucoup de biens (immobiliers et liquidites)celui ci nous a racheter nos parts.aujourd'hui un des biens a ete vendu il y a deux ans et je sais qu'il existe des delais !ma question est la suivante est ce que notre oncle a le droit de vendre les biens sans meme nous en avertir sachant qu'il ne la pas vendu au meme prix que l'estimation qui en a ete faite lors de la succession?ayant aucun contact avec lui parce qu'il est introuvable que dois je faire? MERCI d'avance.

Par **Upsilon**, le **15/04/2010** à **20:20**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Concernant le bien revendu, si j'ai bien compris l'immeuble a été attribué à votre oncle seul, lequel vous a versé une soulte.

Si tel est le cas, il en est devenu le seul propriétaire et peut tout à fait en disposer comme il l'entend, sauf clause contraire dans l'acte de partage.

En revanche, il existe une possibilité si le prix de revente est nettement supérieur à la valeur indiquée dans le partage. Tout dépend de la différence de montant, et la cause de cette différence: Si le bien a pris une fort valeur suite à des travaux réalisés par votre oncle, vous ne pourrez prétendre à rien !

Par **VALERIE**, le **15/04/2010** à **20:50**

merci de m'avoir lu et répondu. Le bien en question a été estimé à 180000 EUROS et vendu 225000 EUROS sachant qu'il était rénové à neuf par mes grands parents. AUSSI pour un terrain constructible où il a vendu la moitié mais je n'ai pas connaissance du montant. EN 2006 son notaire nous avait contactés pour la vente et demandait notre accord à moi et mon frère c'est pour cela que je ne comprend pas. NOUS ne l'avons pas donné. RECENTEMENT en me rendant sur les lieux (finistère sud 600KM) pour rendre hommage à mes grands parents j'ai découvert que le bien avait été vendu il y a deux ans ; un voisin n'a pas manqué de m'informer. dois-je laisser les choses comme elles sont ou essayer de comprendre. MON oncle a tellement insisté pour avoir la maison de c'est parent et moi je n'avais pas les moyens en 2006; je ne sais plus quoi penser ni quoi faire! encore une fois merci;